

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
— — — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — — Omnibus.
— — — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, Libraires.

Chronique Politique.

On lit dans l'Electeur libre, de Paris, à la date du 27 février :

La paix est signée.

Les conditions sont :

Cession de l'Alsace, de la Lorraine allemande, arrondissements de Sarrebourg, de Château-Salins, la ville de Metz.

L'indemnité à payer est de cinq milliards.

Les Prussiens entrèrent à Paris mercredi, et occuperont la partie de la ville comprise entre les quais et le faubourg Saint-Honoré, jusqu'à la place de la Concorde, c'est-à-dire le quartier des Champs-Élysées.

Le séjour des Prussiens à Paris cessera aussitôt la ratification par l'Assemblée des préliminaires de la paix. Il est donc probable qu'il ne durera pas plus de trois jours.

L'évacuation complète du territoire français aura lieu après le paiement du premier milliard.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette paix douloureuse, que M. Thiers a acceptée les larmes aux yeux.

La France et Paris seront à la hauteur du grand citoyen qui, innocent de tout dans cette guerre, ne peut plus que limiter l'infortune de sa patrie.

Le corps destiné à entrer dans Paris comprendrait seulement 50,000 hommes, dont 10,000 seraient casernés au Palais de l'Industrie.

L'entrée des Prussiens ne sera accompagnée d'aucune réquisition.

Les Prussiens ne pourront pas circuler en dehors des limites indiquées, qui seront gardées par nos troupes.

Ce n'est pas aux Tuileries, mais à l'Élysée, que l'empereur d'Allemagne déjeûnera mercredi pendant son passage très-court à Paris.

Paris était hier soir très-ému, mais d'une émotion calme, profonde, et qui ne laissait percer nulle trace d'agitation effective.

Chacun croyait à l'entrée des Prussiens dans la nuit même, et des rassemblements nombreux s'étaient formés sur tous les points de la ville, dans lesquels on discutait la meilleure conduite à tenir pour sauvegarder la dignité de la grande capitale et de ses habitants.

Du reste, nous le répétons, partout un grand calme, un grand respect de soi-même, l'émotion d'une grande douleur violemment comprimée et supportée avec autant de noblesse que de courage.

Il est donc inutile d'ajouter qu'avant la fin de la soirée les rassemblements s'étaient dissipés d'eux-mêmes.

L'état-major de la garde nationale a été transféré de l'Élysée à la place Vendôme.

D'un autre côté on lit dans l'Union libérale :

Aujourd'hui mardi, l'Assemblée nationale a dû ratifier le traité, qui est aussi dur que possible. Les négociateurs en sont navrés; il leur a été impossible d'obtenir aucun adoucissement. — Alsace, moitié de la Lorraine, 3 milliards.

La dépêche que nous recevons se tait sur le défilé dans Paris. Tout nous le fait craindre.

Le Journal de Paris entretient ses lecteurs de l'exigence d'après laquelle nous serions contraints de témoigner toute notre reconnaissance au vainqueur, en lui accordant des avantages ruineux pour le commerce et l'industrie de la France.

Voici les passages essentiels des lignes pleines de raison, de vérité et de patriotisme que le Journal de Paris, du 25, consacre à cette exigence incroyable :

« Si l'on devait en croire les bruits qui circulaient hier au soir, la Prusse élèverait une nouvelle prétention plus intolérable que toutes les autres. Elle refuserait de conclure un traité de paix sans conclure en même temps un traité de commerce, dont elle dicterait naturellement les conditions. Elle nous imposerait des tarifs de douanes avantageux pour elle, ruineux pour nous.

« Le marché français serait livré comme une proie aux produits allemands.

« Nos draps d'Elbeuf, de Louviers, de Sedan, de Castres, de Carcassonne seraient sacrifiés aux draps de Silésie et de Westphalie.

« Les toiles du Nord et de la Normandie devraient céder la place aux toiles de Saxe.

« Les sucres prussiens viendraient enlever le marché français aux sucres du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, aussi bien qu'à ceux de nos colonies.

« Notre industrie nationale, déjà si cruellement éprouvée depuis quelques années, serait frappée d'une ruine complète, et cela au moment même où le pays, pour combler l'énorme déficit que l'invasion étrangère a creusé dans la fortune publique et privée, est obligé de faire appel à toutes les sources d'activité et de production, moment où, plus que jamais, il a besoin de voir renaitre et se développer toutes les branches du travail national.

« La guerre actuelle va laisser dans nos finances un déficit annuel de 200 millions, et va nous imposer, par le fait de l'indemnité que réclame la Prusse, une charge annuelle d'au moins deux cents millions. Total, quatre cents millions à trouver. Que la Prusse nous laisse, du moins, la possibilité de les chercher. Nous imposer une énorme indemnité de guerre et nous enlever en même temps les moyens de la payer, c'est décidément trop. Il faudrait choisir. »

Le bruit courait à Londres, le même jour, que M. Thiers aurait proposé la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine pendant dix ans. Après cette époque, un plébiscite aurait lieu. Si le plébiscite était contraire à l'annexion, la France

paierait une indemnité additionnelle à celle qu'elle paiera maintenant.

Jusqu'à la dernière heure, les négociateurs français paraissent avoir réuni leurs efforts pour empêcher le défilé des troupes allemandes dans Paris. La découverte de plusieurs bombes Orsini a fait craindre un conflit sanglant, le jour de cette parade imprudente. Le Moniteur, de Paris, dit à ce propos :

« Le chef du pouvoir exécutif a reçu quelques-uns des membres de la commission des quinze et s'est entretenu assez longuement avec M. Jules Favre sur un sujet qui semble avoir pris d'assez grandes proportions à Versailles.

« On sait que dernièrement la préfecture de police a saisi une quantité considérable de bombes dites Orsini, et un nombre d'environ deux mille engins d'un autre modèle.

« Les deux hommes d'Etat français ont fait demander à la comptabilité du ministère, où ils avaient été déposés, deux spécimens de ces bombes et les ont étudiés avec soin.

« Ces projectiles sont de tout point semblables à ceux qui figurèrent dans le procès de Blois.

« Chacune de ces bombes pèse environ 4 kilogrammes; leur diamètre extérieur est de 12 centimètres; leur épaisseur de 8 millimètres.

« On peut facilement se représenter un de ces engins en se figurant une grosse montre dont les deux cuvettes seraient reliées par une tige portant à une de ses extrémités une vis sur laquelle un écrou vient se fixer.

« M. Thiers est monté en voiture pour se rendre à Versailles en emportant avec lui des deux spécimens.

« Il était accompagné de M. Jules Favre et de M. d'Armaillé.

« M. Jules Favre était très-pâle en descendant les marches du perron de l'hôtel du quai d'Orsay; on voyait encore sur son visage les traces de son indisposition récente. »

Si la Vérité est bien informée, la vue des bombes emportées à Versailles par les représentants de la France, n'a changé en rien les résolutions de M. de Bismark. Selon ce journal, les conditions de la Prusse auraient été finalement les suivantes :

1^o Cession pure et simple de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, comprenant Belfort et Metz;

2^o Inscription de rente de 350 millions de francs sur le Grand-Livre, jusqu'au paiement intégral du capital, soit 7 milliards;

3^o Défilé des troupes prussiennes dans Paris pendant trois jours!

Le Wanderer de Vienne se prononce énergiquement contre l'entrée des troupes allemandes dans Paris. Il voit dans ce fait une résurrection des anciennes pratiques de la barbarie.

« Il ne manquerait plus pour compléter le cortège, ajoute le Wanderer, que d'attacher à la queue du cheval du vainqueur le héros de Sedan et de Wilhelmshoe. Un tel manque d'égards est tout le contraire de la prudence politique. »

Le Saint-Père, dit la Décentralisation, n'a pas attendu l'appel de la France pour s'intéresser efficacement à notre malheureuse situation.

Des renseignements d'un caractère tout particulier, et aussi sûrs que possible, mais dont nous ne devons user qu'avec une extrême réserve, nous permettent d'affirmer que Pie IX a fait des démarches très-récentes auprès du roi de Prusse pour faciliter la conclusion de la paix.

L'Echo du Parlement de Bruxelles prétend qu'il existerait des pourparlers entre le Vatican et les principaux membres du parti catholique de Belgique en vue du transfert du saint-siège dans ce pays. Mais les paroles récentes de Pie IX, desquelles il résulte que le Pape est décidé à ne pas quitter Rome, démentent le bruit accrédité à Bruxelles.

Le général Grant, président des Etats-Unis, vient d'adresser au Congrès un Message où il exprime de vives sympathies pour le nouvel empire allemand. Bien qu'on puisse expliquer cette manifestation par le grand nombre d'électeurs d'origine allemande dont le général peut vouloir capter les suffrages pour sa réélection, le Message n'en causera pas moins une impression pénible en France, où l'on avait droit de compter sur d'autres sentiments de la part de la grande Confédération Américaine.

Le mémoire et la mémoire des Prussiens.

Nous extrayons du Moniteur officiel de Versailles, du 22, deux articles empruntés à la Gazette de la Bourse et à la Gazette nationale de Berlin :

PARTIE NON OFFICIELLE.

La Gazette de la Bourse de Berlin publie, sur l'indemnité de guerre, l'article suivant :

« Dans les Etats neutres, on fait grand bruit de l'indemnité de guerre exigée par l'Allemagne, et que l'on évalue à 2 milliards de thalers. Dans un compte-rendu de l'ouvrage du comte de Bassewitz sur le marquisat de Brandebourg, ouvrage dont les documents sont puisés aux meilleures sources, nous avons déjà démontré que depuis le mois d'octobre 1806 jusqu'au milieu du mois de juillet 1807, les deux Marches, les trois cercles de Magdebourg, la Poméranie, la corporation des marchands de Stettin, la Prusse orientale et occidentale, la Lithuanie et la Silésie, n'ont pas payé moins de 245,091,801 thalers, soit 919,094,250 fr. en fait de contributions de guerre, de réquisitions en argent et en vivres et les pertes provenant d'actes de pillage. La ville de Berlin seule était comprise dans cette somme pour 203,180,000 francs, partant pour plus que la somme que Paris, ville de plus de 2 millions d'habitants, vient de verser. Nous n'oublions pas qu'en 1816 le nombre des habitants de Berlin n'était que de 197,717 habitants, et que dix années auparavant elle n'avait pas la dixième partie des habitants actuels de Paris. Par le traité de Tilsit, la Prusse a dû payer une somme de 140,000,000 de francs, dont 20,000,000 seulement ont été diminués. Par le même traité elle a perdu 2,851 lieues carrées et 5,158,487 habitants, de 9,752,731 qu'elle avait. La Prusse ainsi diminuée a, par conséquent, payé en neuf mois de temps la somme énorme de 1 milliard 39 millions.

« Que l'on veuille bien considérer aussi la valeur immense qu'avait l'argent à cette époque, et

On sera obligé de convenir que cette somme équivalait aujourd'hui à deux milliards et demi. Que l'on compare aussi la France d'aujourd'hui, riche de 38 millions d'habitants, et dont le mouvement de commerce en 1867 était de plus de 6 milliards, avec la Prusse de 1806 complètement pauvre en industrie et en commerce. Au commencement de 1851, la dette publique en France était de 5,345 millions de francs, capital nominal de rente. En 20 années de temps, et jusqu'au moment de la guerre avec l'Allemagne elle a augmenté cette somme de 8 milliards.

» Avant la guerre, il y avait tant de capitaux en France que son taux de l'intérêt a fait concurrence à celui de l'Angleterre. Nous avons donc la conviction que la France est complètement en état de payer la somme demandée et sans être ruinée, ainsi que le craignent les hommes d'une politique sentimentale dont nous venons de parler. Que ces messieurs mettent enfin en ligne de compte cette vérité que la France, en déclarant la guerre sans être provoquée, a endommagé pour des années ses intérêts matériels. »

ÉCHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Un certain nombre de députés seraient, dit-on, d'avis d'abolir les fonctions de sous-préfet dans les villes inférieures à 10,000 âmes. On parle d'une proposition qui serait faite dans ce sens par une fraction importante de l'Assemblée.

Plusieurs bureaux se sont occupés des élections des préfets nommés députés dans les départements qu'ils administraient.

L'opinion du plus grand nombre des bureaux est que ces élections doivent être invalidées et que la mesure doit s'étendre aux sous-préfets.

On continue à s'entretenir beaucoup dans le monde politique de révélations produites à la commission chargée d'étudier l'état de nos finances.

Il paraît notamment qu'à côté de la commission d'armement présidée par M. Lecesne, qui n'observait aucune des lois élémentaires de la comptabilité, les bureaux de M. Gambetta faisaient de leur côté, par l'entremise d'agents au moins singuliers, des achats d'armes sur tous les marchés de l'Europe. Ils faisaient ainsi concurrence aux agents de la commission d'armement et amenaient une hausse des prix qui ne les arrêtaient pas d'ailleurs; car ils traitaient toujours à des conditions beaucoup plus onéreuses que la commission d'armement.

Celle-ci s'étant plainte de cette concurrence, M. Gambetta prit, à la fin de décembre, un arrêté pour décider que la commission d'armement seule ferait des achats. Mais ce ne fut qu'une réforme apparente. Les bureaux continuèrent leurs acquisitions par des intermédiaires plus ou moins avoués.

Ces faits sont trop graves pour n'être pas pleinement éclaircis. On assure d'ailleurs qu'ils sont indiqués suffisamment dans le rapport de M. Beulé pour que l'opinion, et au besoin la justice, en soient saisies.

Il existe une commission des départements envahis qui s'efforce d'établir le total des pertes résultant de l'occupation.

Le nombre des départements envahis est de 33, soit le tiers de la France.

Dans plusieurs, une dizaine environ, le chiffre constaté des pertes de toute nature atteint 100 millions. Dans aucun il ne paraît inférieur à 50 millions.

Si l'on veut additionner, on arrive à un total effroyable.

Le rapport est prêt, dit-on, et sera déposé à la reprise des séances.

La commission du commerce, présidée par M. de Vogué, dans les attributions de laquelle se trouve tout ce qui concerne l'alimentation publique, a tenu plusieurs séances.

La commission s'occupe avant tout de constater l'état de nos récoltes en grenier et en terre.

De grandes réformes sont projetées. Voici, d'après le *Journal de Bordeaux*, quelles seraient les bases de la nouvelle organisation militaire :

L'armée serait licenciée en bloc.

Les officiers de tous grades de l'armée régulière ne seraient maintenus dans leurs grades qu'après avoir prouvé par un examen qu'ils en sont réellement dignes.

La classe de 1871 serait le noyau de la nouvelle armée.

C'est dans la vie des camps et non dans l'oisiveté des garnisons que se ferait l'éducation militaire.

L'avancement à l'ancienneté et à la faveur serait supprimé.

Tous les grades, du premier au dernier, ne s'obtiendraient qu'à la suite d'examen publics, subis dans les camps.

Pour compléter ce plan de moralisation et d'éducation militaires, les écoles spéciales devraient être supprimées, ou plutôt elles devraient être multipliées et transportées dans les camps mêmes.

NOUVELLES DE TOURS.

Tours, 24 février 1871.

Mon cher Monsieur,

Je viens vous expliquer pourquoi lettres et journaux n'arrivent plus à Angers depuis qu'on les expédie par Tours. Nos charmants vainqueurs accaparent tout, décachètent tout et lisent entièrement tout. Les habitants de Tours sont exaspérés. Ils logent chacun, nourrissent à leurs frais 5, 8, 10 Prussiens. Les uns ne se conduisent pas mal, les autres en véritables gredins, tous très-exigeants. La ville a d'abord donné des rations, ensuite 400,000 fr. Puis ils ont demandé 7 millions pour le département, réduit à 4, enfin à 1 million 100,000 fr.

Les habitants ont refusé et l'on s'attendait au pillage ce soir samedi, après 6 heures. Plusieurs notables de Tours ont été conduits entre deux soldats prussiens à une prison quelconque.

8 heures et demie du soir.

M. Mame et quelques autres propriétaires ont réuni 500,000 fr. Ils s'en sont contentés et le pillage est ajourné. Grande joie parmi les habitants.

Il y a quarante mille Prussiens ici. Un détachement de uhlans est arrivé. A leurs lances et drapeaux, nous les avons pris pour des lanciers. On ne voit que des Allemands. La rue Royale en est encombrée. Si c'étaient de simples voyageurs, on les trouverait charmants. De beaux hommes blonds, aux yeux bleus, bien frais, bien portants. Des officiers très soignés, des soldats très disciplinés, des costumes des plus variés : bleu clair, bleu foncé, rouges, jaunes, verts, blancs, noirs, et avec boutons où l'on se mirerait dedans. Et quelle musique ! Mais au fond, tout cela est amèrement triste, et l'on ne souhaite qu'une chose c'est qu'ils retournent le plus promptement possible dans leurs foyers.

Je vous écris, monsieur, sur mes genoux, pendant que le train marche; aussi cela vous explique mon affreux griffonnage.

Je vais jeter cette lettre à la poste de Poitiers, je pense qu'elle vous parviendra.

Le maire de Tours, M. Gouin, s'est admirablement conduit, il est maintenant à l'Assemblée de Bordeaux.

Quant au préfet de la République, il a été le premier à fuir avant la première invasion. C'est un préfet prussien, un général prussien, des commissaires prussiens qui dirigent les habitants.

Les rédacteurs des journaux ont été plus heureux qu'au Mans, ils n'ont pas été inquiétés.

Je crains que vous ne puissiez me lire, le chemin de fer fait des sauts et des bonds que je ne puis éviter. (Libertés publiques.)

Comme la paix est imminente, l'armée prussienne qui occupe nos départements jouit de son reste. Pour elle, l'armistice n'existe pas, elle est toujours en guerre, et les réquisitions, les exactions, le pillage sont à l'ordre du jour plus que jamais. C'est ainsi que nous lisons dans une lettre de l'Orne :

« Les nouvelles d'Alençon sont très-graves. Le maire et les adjoints de la ville ont été emmenés par les Prussiens, comme prisonniers, à Chartres. Leur crime est de n'avoir pu fournir la contribution énorme demandée à Alençon. Les magistrats municipaux prisonniers ont été sommés par l'autorité prussienne de donner au moins leur si-

gnature à l'ordre de réquisition. L'un des adjoints a répondu : « Fusillez-nous, si vous le voulez, mais nous ne pouvons ruiner nos concitoyens. » C'est un honorable habitant de Chartres, venu de cette ville à pied, qui a apporté cette nouvelle. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

On nous écrit de Paris :

« Le général d'Aurelles de Paladine est en ce moment à Paris. On parle beaucoup de lui pour le ministère de la guerre. On le considère comme un des hommes les plus capables, par son énergie et son esprit d'organisation, de répondre aux difficultés de l'heure présente, et de tenir tête aux éventualités fort graves qui peuvent se présenter d'un moment à l'autre. »

— Nous avons signalé le courant d'opinion qui se manifeste contre la rentrée de la représentation nationale dans Paris. Ce sentiment paraît s'accroître chaque jour davantage, et on assure que plus de 500 membres de l'Assemblée accorderaient leur adhésion au projet de maintenir la Chambre hors de Paris.

— On parle de M. de Corcelles pour l'ambassade de Rome.

— Les directeurs de toutes nos compagnies de chemins de fer ont dû se rendre à Versailles, afin de s'entendre avec les négociateurs prussiens sur les meilleures mesures à prendre pour l'évacuation la plus rapide du territoire français par les armées allemandes.

— On dit que Garibaldi a demandé environ quatre-vingt-dix croix de la Légion-d'Honneur pour récompenser ses troupes. On pense que ce chiffre est un peu élevé en proportion des services rendus.

— On lit dans le *Republicain d'Angoulême* :

« Le traitement présidentiel sera de 50,000 fr., comme en 1849, sous la Législative.

» Les vice-présidents ne reçoivent aucune indemnité.

» Les questeurs sont logés dans le palais même de l'Assemblée et touchent 12,000 fr. d'indemnité.

» Enfin, les députés, remis dans les conditions de la loi de 1849, reçoivent 9,000 fr. de traitement annuel. C'est le retour aux fameux 25 fr. par jour, tant plaisantés naguère et qui ne paraissent plus, comme il y a vingt-deux ans une indemnité luxueuse. »

— On assure que M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville se sont établis à Biarritz, en attendant que l'Assemblée nationale ait statué sur leur élection.

— Un journal de province assure que le général Le Flô, éprouvé par les fatigues du siège de Paris, n'aurait pris que temporairement le portefeuille de la guerre et pour répondre à l'appel fait à son dévouement.

Suivant le même journal, il serait question du général Changarnier pour le remplacer.

— Un curieux détail, noté par le *Rappel* :

« Le général Faidherbe et son antagoniste le général prussien von Gœben, avant de se combattre, étaient liés intimement.

» Le général prussien avait fait toute une campagne d'Afrique avec le général Faidherbe, qui avait en la courtoisie candide de l'admettre dans son état-major. »

— Le maréchal Vaillant, qui avait été obligé de quitter la ville de Parthenay (Deux-Sèvres), et de se retirer à Saint-Sébastien, par ordre de la Délégation de Bordeaux, a été prévenu qu'il était parfaitement libre de rentrer en France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La rumeur publique nous a appris hier qu'une rixe bien malheureuse avait eu lieu à Angers; le fait n'était que trop vrai, mais les feuilles locales ne nous donnent aucun détail sur ce fâcheux événement.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Des incidents profondément regrettables ont troublés hier le calme de notre ville. Des rixes ont

eu lieu entre des corps de francs-tireurs, et une certaine agitation s'est prolongée pendant toute la soirée.

» A l'heure où nous écrivons, les renseignements positifs nous manquent pour raconter cette douloureuse collision. Nous attendrons les rapports officiels, mais nous avons à cœur de faire appel dès aujourd'hui à l'esprit d'ordre, de patriotisme et de calme de la population angevine. Les circonstances que traverse le pays sont trop graves pour donner place à toute autre préoccupation. »

» Contrairement aux bruits fort exagérés qui circulaient hier, il n'y a pas eu jusqu'à présent mort d'homme.

» Trois personnes sont blessées. Une quatrième atteinte par une balle inspire de graves inquiétudes.

» L'instruction se poursuit activement. »

Le corps des francs-tireurs de Cathelineau a quitté Angers hier matin.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« On annonce que MM. Bataille, sous-préfet d'Ancenis; Veillard, sous-préfet de Saint-Nazaire, et Flamant, sous-préfet de Châteaubriant, ont donné leur démission. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 28 février. — Assemblée nationale. Ordre du jour du 28 : A une heure, réunion dans les bureaux, communication des commissaires chargés d'assister les négociateurs. A l'issue des bureaux, séance publique, s'il y a lieu; communication du gouvernement.

Londres, 26 février. — Le *Daily-Telegraph*, dans une édition spéciale, publie une dépêche d'Amiens mentionnant le bruit d'après lequel l'Angleterre aurait envoyé à la Prusse une dépêche disant que Metz ne devait pas être cédé à l'Allemagne.

A l'heure où nous mettons sous presse, à Paris tout est consommé, l'humiliation est complète. Les troupes allemandes sont entrées ainsi que nous l'avions annoncé.

Dans un appel au patriotisme des habitants de Paris, M. Ernest Picard s'exprime ainsi :

« Nous n'avons pas besoin de dire les sentiments que fait naître en nous cette épreuve, que le gouvernement aurait voulu épargner à la ville de Paris. Les négociateurs allemands avaient proposé de renoncer à toute éternité dans Paris, à l'importante place de Belfort leur était concédée définitivement. Il leur a été répondu que si Paris pouvait être consolé dans sa souffrance, c'était par la pensée que cette souffrance valait au pays la restitution d'un de ses boulevards, tant de fois et naguère encore illustré par la résistance de nos soldats. »

Les directeurs des journaux de Paris ont résolu de suspendre la publication des feuilles qu'ils dirigent pendant l'occupation prussienne.

Le *Paris Journal*, à la suite de l'annonce de cette résolution, ajoute :

Nous ne voulons même pas rapporter certains incidents regrettables de la journée d'hier.

On comprendra les raisons de notre réserve.

L'autorité prussienne a communiqué la note suivante à l'*Union libérale* :

« Les préliminaires de la paix ont été signés le 26 courant à Versailles.

» L'armistice, prolongé jusqu'au 12 mars, peut être dénoncé à partir du 5 mars, et, dans ce cas, les hostilités recommenceront après trois jours.

» L'entretien des troupes reste à la charge des habitants.

» De nouvelles contributions en argent ne seront pas demandées pendant l'armistice.

» Tours, le 28 février 1871.

» Le préfet, Comte Kœnigsmarck. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.